



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN
470 Route du Chef Lieu
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69
✉ mairie.attignat-oncini@orange.fr

COMMUNE DE ATTIGNAT-ONCIN

Décision n°2024-DEC-007 portant demande de subventions

Le Maire de Attignat-Oncin,

VU l'article L. 2122-22, 26°, du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

VU la décision n°2024-DEC-003 en date du 10 janvier 2024 portant demande de subventions ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux demandes de subventions relatives aux travaux résultant des intempéries de décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer la décision susvisée en raison d'imprécisions ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est procédé aux demandes de subventions suivantes :

- auprès de l'Etat, concernant la Dotation de solidarité au titre des évènements climatiques ou géologiques (DSEC), pour un montant de 27 500 euros ;
- auprès du Département de la Savoie, concernant le Fonds risques et érosions exceptionnels (FREE), pour un montant de 27 500 euros ;

liées aux travaux de voirie suite au sinistre d'une portion de la route communale de Copet en décembre 2023, correspondant à un montant total de 69 810 euros HT.

ARTICLE 2 : La décision n°2024-DEC-003 en date du 10 janvier 2024 est abrogée.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Attignat-Oncin, le 13 mars 2024

Le Maire de Attignat-Oncin,

Thomas ILBERT